

Rechercher

C

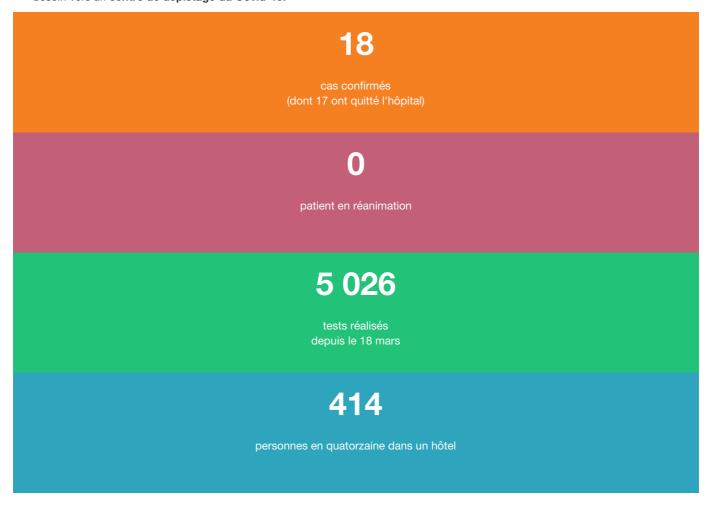


# Info coronavirus Covid-19

Mise à jour : Samedi, 2 mai, 2020 - 18:00

#### Point sanitaire

- Samedi 2 mai : aucun nouveau cas sur les 79 tests effectués aujourd'hui.
- Depuis le 5 avril : aucun nouveau cas de personne testée positive au Covid-19 n'a été détecté.
- Les personnes présentant des **symptômes grippaux** (toux, fièvre, etc.) doivent consulter leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19**.



### L'essentiel de l'actualité

- De nouvelles mesures entrent en vigueur à partir du lundi 4 mai jusqu'au 14 juin inclus, dans le strict respect des recommandations sanitaires :
  - les établissements scolaires, de la maternelle au lycée, ouvriront normalement, en classe entière : PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI
  - les manifestations et activités (sportives, culturelles, de loisirs, religieuses, coutumières, etc.) seront autorisées dès lors que les gestes barrière, **y compris la distanciation sociale** (1 mètre), seront strictement respectés : PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI,
  - si la distanciation sociale n'est pas possible, les participants devront être identifiés **OU** porter un masque,
  - dans les établissements de loisirs (cinémas, salles de spectacles, salles de jeux, etc.) et les transports en commun (bus, avions, bateaux) où la distanciation sociale n'est pas possible, le **port du masque sera obligatoire**,
  - les compétitions sportives et les grandes manifestations (foires par exemple) resteront interdites, les discothèques resteront fermées,
  - les rassemblements de plus de 50 personnes seront autorisés (distanciation sociale OU identification des participants OU port du masque).
- Consultez l'arrêté relatif aux mesures prises à compter du lundi 4 mai :
- Arrêté 2020-6074 du 30 avril 2020.pdf
- Les mesures applicables depuis le 20 avril restent en vigueur jusqu'au dimanche 3 mai inclus :
- > JONC-Arrêté du 19-04-2020.pdf
  - Un nouveau plan de vols de rapatriement vient d'être arrêté par le gouvernement : PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI.
    - Un formulaire de signalement a été créé pour recenser ceux qui ne se sont pas encore manifestés.
    - Une aide financière exceptionnelle est attribuée à ceux qui se trouvent encore dans l'incapacité de regagner la Nouvelle-Calédonie à la suite de la suspension des vols internationaux.
- La liste complète des entreprises bénéficiaires du dispositif du chômage partiel est disponible : PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI.

#### **NUMÉROS UTILES**

En cas de symptômes : contactez votre médecin traitant ou appelez le 15

**Questions sanitaires:** 05 02 02 (7 h - 19 h)

Questions relatives à l'économie: 05 03 03 (8 h - 16 h)

Questions relatives aux rapatriements: 05 05 05 ou depuis l'étranger +687 207 714 (8 h - 18 h, du lundi au vendredi) ou rapatriementcovidnc@gouv.nc

Questions relatives aux règles de confinement : pref-covid19@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Centralisation des dons des entreprises et commerces : 23 20 78 ou 71 56 55 (8 h - 12 h) ou collectededons@gouv.nc



#### **VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF)**

Victime ou témoin, contactez les services d'urgence : 17 (police nationale ou gendramerie) / 15 (Samu) / 18 (pompiers)

SOS VIF: SMS de signalement au 500 067 SOS ÉCOUTE au 05 30 30 SOS VIOLENCES SEXUELLES au 05 11 11 adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Cette rubrique est accessible via Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées puis Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie.

2

Abonnez-vous aux Flux RSS



Restez notifié par mail à chaque nouvelle publication

### LIENS UTILES







OBSERVATOIRE DES PRIX





## Autorité de la Concurrence

de la Nouvelle-Calédonie



Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité

